



Commission économique pour l'Europe**Comité de l'énergie durable****Trente et unième session**

Genève, 21-23 septembre 2022

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Ouverture de la session et adoption de l'ordre du jour**Ordre du jour provisoire annoté de la trente et unième session***

Qui se tiendra au Palais des Nations, à Genève, et en ligne, et s'ouvrira le mercredi
21 septembre 2022 à 10 heures

I. Ordre du jour provisoire

1. Ouverture de la session et adoption de l'ordre du jour.
2. Débat de haut niveau : Mettre en place des systèmes énergétiques résilients dans la région de la Commission économique pour l'Europe : parvenir à une plus grande sécurité énergétique, à un coût abordable et avec des émissions nettes nulles.
3. Fournir une énergie durable : réalisations du sous-programme depuis la trentième session du Comité de l'énergie durable.
4. Atteindre une haute efficacité énergétique dans les bâtiments.
5. Moderniser la gestion des ressources.
6. Favoriser un écosystème de l'hydrogène.
7. Gérer les émissions de méthane.
8. Comprendre le système de subventions et de tarification du carbone.
9. Assistance technique, activités de sensibilisation et de collaboration à l'échelle régionale :
 - a) Services consultatifs et activités de collaboration à l'échelle régionale ;

* Les représentants participant à des réunions au Palais des Nations sont priés de s'inscrire en ligne (<https://unece.org/info/Sustainable-Energy/Committee-on-Sustainable-Energy/events/368601>), si possible trois semaines au moins avant le début de la session. Le jour de la première séance, ils sont priés de se présenter, au moins quarante-cinq minutes avant le début de celle-ci, au Groupe des cartes d'identité, Section de la sécurité et de la sûreté de l'Office des Nations Unies à Genève, situé au portail de Pregny, 14, avenue de la Paix, en face du bâtiment de la Croix-Rouge (voir plan sur le site Web de la Division de l'énergie durable) afin d'obtenir un badge d'identification. L'enregistrement s'effectue tous les jours ouvrables au portail de Pregny, de 8 heures à 16 h 45.



- b) Projets extrabudgétaires et projets financés par le Compte de l'ONU pour le développement.
- 10. Préparatifs de la soixante-dixième session de la Commission économique pour l'Europe.
- 11. Perspectives : suite des travaux du Comité de l'énergie durable :
 - a) Examen des résultats et de la planification du sous-programme ;
 - b) Approbation de documents.
- 12. Élection du Bureau.
- 13. Questions diverses.
- 14. Adoption du rapport et clôture de la session.

II. Annotations

1. Ouverture de la session et adoption de l'ordre du jour

Document(s) : ECE/ENERGY/142 – Ordre du jour provisoire annoté de la trente et unième session

La trente et unième session a pour thème « Sécurité énergétique, résilience et émissions nettes nulles : mesures concrètes pour un avenir énergétique durable ». Le présent ordre du jour provisoire a été établi compte tenu des décisions prises par le Comité de l'énergie durable (ci-après « le Comité ») à sa trentième session, des décisions prises par la Commission économique pour l'Europe (CEE) à sa soixante-neuvième session, ainsi que des faits nouveaux survenus depuis ces sessions¹.

2. Débat de haut niveau : Mettre en place des systèmes énergétiques résilients dans la région de la Commission économique pour l'Europe : parvenir à une plus grande sécurité énergétique, à un coût abordable et avec des émissions nettes nulles

Document(s) : CSE-31/2022/INF.2 – Building Resilient Energy Systems in the United Nations Economic Commission for Europe Region: Achieving Greater Energy Security, Affordability, and Net-zero (Mettre en place des systèmes énergétiques résilients dans la région de la Commission économique pour l'Europe : parvenir à une plus grande sécurité énergétique, à un coût abordable et avec des émissions nettes nulles)

La région de la CEE fait face à un certain nombre de problèmes d'ordre économique, géopolitique, logistique, climatique et environnemental qui remettent en question le système énergétique actuel, en exposant ses vulnérabilités, et qui risquent de détourner l'attention de la réalisation des objectifs à plus long terme que sont la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030) en général et la limitation de la hausse de la température à 1,5-2 °C, objectif fixé par l'Accord de Paris, en particulier. Il est essentiel d'orienter les efforts, les ressources et les compétences vers la recherche de solutions à court et à long terme à l'ensemble des crises de manière intégrée. Les problèmes actuels constituent pour les États membres de la région une occasion unique de revoir les infrastructures énergétiques existantes et de concevoir des systèmes énergétiques plus

¹ Le sous-programme Énergie durable de la CEE aide les États membres à intégrer les objectifs de développement durable n^{os} 7 et 13 en réduisant l'empreinte écologique de l'énergie, en accélérant la transformation en profondeur du secteur de l'énergie pour répondre aux besoins futurs, en assurant la gestion durable des ressources et en évaluant les options en ce qui concerne les énergies propices au développement durable.

résilients qui permettent d'atteindre les objectifs arrêtés dans le domaine de l'économie, du climat et de la sécurité énergétique.

Les participants à cette séance plénière commenceront par recenser les principales difficultés auxquelles fait face la région de la CEE en matière de sécurité énergétique, de relance économique et d'abordabilité ainsi que de durabilité environnementale dans un monde instable, incertain, complexe et ambigu, et qu'il est important de résoudre rapidement, dans une perspective stratégique et une optique à long terme.

Les États membres seront invités à présenter i) leurs priorités, ii) leurs principaux besoins et possibilités, ainsi que iii) les mesures concrètes qu'ils prennent pour accroître la sécurité, l'abordabilité et la durabilité de leurs systèmes énergétiques respectifs. Les États membres et les experts des six organes subsidiaires du Comité seront ensuite invités à entamer un débat sur les possibilités et les priorités en matière de résilience aux niveaux régional et sous-régional dans les pays de la CEE et à recommander au Comité des mesures visant à i) répondre aux priorités et aux besoins des États membres, et ii) promouvoir collectivement des actions spécifiques afin d'accélérer la mise en place de systèmes énergétiques résilients à même de garantir l'accès à des services énergétiques sûrs, abordables et durables.

Un document de séance non officiel (Building Resilient Energy Systems in the United Nations Economic Commission for Europe Region: Achieving Greater Energy Security, Affordability, and Net-zero (Mettre en place des systèmes énergétiques résilients dans la région de la Commission économique pour l'Europe : parvenir à une plus grande sécurité énergétique, à un coût abordable et avec des émissions nettes nulles) (CSE-31/2022/INF.2)) a été établi par les bureaux des six organes subsidiaires du Comité comme document de base pour faciliter le débat. Ce document contient également un certain nombre de recommandations techniques que le Comité pourrait examiner.

3. Fournir une énergie durable : réalisations du sous-programme depuis la trentième session du Comité de l'énergie durable

Un aperçu des activités, des réalisations et des priorités du Comité et de ses six organes subsidiaires depuis la trentième session du Comité sera présenté au titre de ce point de l'ordre du jour.

4. Atteindre une haute efficacité énergétique dans les bâtiments

Les bâtiments consomment plus de 70 % de l'énergie électrique produite et 40 % de l'énergie primaire ; les services énergétiques dont ils ont besoin sont responsables de 40 % des émissions de dioxyde de carbone. Les besoins énergétiques des bâtiments pourraient toutefois être réduits jusqu'à un point où ils pourraient être satisfaits par des sources d'énergie à faible émission de carbone ou sans carbone. Plutôt que d'aborder la question de l'efficacité de chacune des composantes, la CEE adopte une approche holistique de la conception, de la livraison et du fonctionnement des bâtiments. C'est pourquoi elle a élaboré et tient à jour des Orientations-cadres pour l'élaboration de normes sur l'efficacité énergétique dans les bâtiments (ECE/ENERGY/GE.6/2020/4), qui reposent sur une conception de la performance des bâtiments fondée sur les résultats et qui appréhendent les bâtiments comme des systèmes complexes intégrés dans une collectivité située dans une ville.

Afin de diffuser les Orientations-cadres, la CEE a lancé une Initiative sur les bâtiments à haute efficacité énergétique, qui met l'accent sur le développement des capacités et les résultats sur le terrain, en mobilisant les ressources intellectuelles, matérielles et financières à des fins d'éducation, de promotion et de conseil dans le cadre d'un processus de transformation visant à atteindre une haute efficacité énergétique dans les bâtiments. Un travail de sensibilisation est également mené au niveau mondial dans ce cadre pour inciter les villes à privilégier désormais la durabilité des bâtiments. L'objectif final de l'Initiative est d'améliorer la santé et la qualité de vie dans le cadre bâti, tout en répondant, sans émission de carbone, aux besoins énergétiques des bâtiments, rompant ainsi le lien établi depuis

longtemps entre l'amélioration de la santé et de la qualité de vie et la carbonisation de l'atmosphère.

Au titre de ce point, des exposés seront présentés sur les activités menées par la CEE dans les États membres dans ce domaine. Un débat sera également organisé sur la coopération régionale actuelle et future dans le domaine des bâtiments à haute performance.

5. Moderniser la gestion des ressources

Document(s) : ECE/ENERGY/2022/6 – La gestion durable des matières premières critiques nécessaires à la transition énergétique à faible émission de carbone

ECE/ENERGY/2022/7 – Les ressources en tant que service : un catalyseur pour accélérer la transition énergétique, en préservant les objectifs de l'action climatique dans le cadre de l'économie circulaire

Pour faire face aux changements climatiques et favoriser un développement durable, la région de la CEE doit optimiser la gestion de sa dotation en ressources naturelles, s'agissant notamment des matières premières critiques. Un approvisionnement résilient, durable et éthique en matières premières critiques est essentiel à la production d'énergies propres, à la transition en matière de mobilité et à la transformation numérique. Plusieurs questions importantes d'ordre environnemental, économique et social doivent être prises en compte si l'on veut parvenir à la résilience en matière d'approvisionnement en ressources. Les pouvoirs publics, le secteur financier et la société civile doivent collaborer pour partager des informations et des connaissances utiles sur le plan social et environnemental.

Il ne faut pas oublier que les industries extractives ont été un moteur important de la croissance économique, en particulier pour les pays aujourd'hui avancés, qui en ont tiré parti pendant et après la révolution industrielle. La transformation des industries extractives doit faire partie de la solution. Il faudra pour cela accorder à la gestion des effets de ces industries sur la société et sur l'environnement une importance égale à celle qui a été accordée aux considérations économiques par le passé. Il faut également changer d'état d'esprit et passer d'une vision économique à court terme à la prise en compte des risques financiers à long terme et des avantages plus larges liés à la transition vers des économies à émissions nettes nulles, notamment des externalités sociales, environnementales et culturelles. En 2021, l'Organisation des Nations Unies a publié une note d'orientation sur la transformation des industries extractives dans l'optique du développement durable², qui préconisait une action multidimensionnelle en matière de production et de consommation responsables des ressources. La note d'orientation mettait l'accent sur l'application de la Classification-cadre des Nations Unies pour les ressources (CCNU) et du Système des Nations Unies pour la gestion des ressources. Pour mettre en pratique les recommandations figurant dans cette note, un groupe de travail sur la transformation des industries extractives pour le développement durable a été créé sous l'égide des Nations Unies afin de réunir toutes les parties prenantes dans un cadre commun.

La question de la coopération régionale destinée à améliorer la gestion durable des ressources par l'adoption de nouvelles approches telles que le modèle des ressources en tant que service, qui vise à renforcer l'efficacité des ressources et à contribuer à l'avènement d'une économie plus circulaire, sera examinée dans le cadre de tables rondes. Le plan d'action en cinq points de la CEE sur la gestion durable des ressources, qui comprend i) le contrat social sur les ressources naturelles, ii) des lignes directrices pour l'investissement durable, iii) des systèmes de gestion durable des ressources, iv) la traçabilité et la transparence des chaînes de valeur, et v) des évaluations stratégiques environnementales sera examiné par des experts du domaine.

Les activités du groupe de travail sur la transformation des industries extractives pour le développement durable, ses priorités et ses résultats à ce jour seront également abordés.

² https://www.un.org/sites/un2.un.org/files/sg_policy_brief_extractives.pdf.

6. Favoriser un écosystème de l'hydrogène

Document(s) : ECE/ENERGY/2022/8 – Terminologie, classification et taxonomie complètes et scientifiques de l'hydrogène

Au rythme actuel, les émissions de gaz à effet de serre (GES) devraient augmenter, entraînant un réchauffement de la planète médian de 3,2 °C d'ici à 2100. Une décarbonisation profonde et rapide est nécessaire et l'hydrogène durable pourrait en être l'élément clef.

L'hydrogène est déjà très présent dans la plupart des milieux, codé par couleur – vert, bleu, jaune ou gris – selon la méthode de production. Toutefois, ce code de couleurs ne donne que peu d'informations sur les émissions de dioxyde de carbone associées, sans parler des conséquences économiques et sociales de la production ou du commerce de l'hydrogène. Les États membres de la CEE et les autres parties prenantes ne sont toujours pas d'accord sur la manière de quantifier la durabilité de l'hydrogène.

Les participants à ce débat étudieront les méthodes utilisées et formuleront des recommandations, portant notamment mais pas seulement sur l'élaboration d'une classification complète de l'hydrogène, la poursuite du dialogue et la promotion de la coopération et du développement dans la région de la CEE, en créant éventuellement un groupe de travail ou une équipe spéciale chargée d'élaborer des spécifications concernant l'application de la CCNU à l'hydrogène.

7. Gérer les émissions de méthane

Le Comité examinera la question des émissions de méthane provenant des industries extractives liées à l'énergie. Cette question est depuis peu en tête des priorités pour de nombreux États membres, comme en témoigne le Pacte mondial sur le méthane, annoncé à la vingt-sixième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques en 2021 et signé par plus de 30 États membres de la CEE. Pendant ce débat, les États membres présenteront leurs stratégies de réduction des émissions de méthane, décriront leurs succès et les principaux problèmes qu'ils rencontrent et recenseront les domaines dans lesquels le Comité pourrait les aider à atteindre les objectifs fixés.

Le Comité étudiera également les possibilités et les difficultés en matière de surveillance, de notification et d'atténuation des émissions de méthane, en s'appuyant sur les informations communiquées par les États membres. Des exposés seront présentés dans ce cadre sur les pratiques et les techniques de surveillance considérées par les experts comme étant les plus efficaces, et tout particulièrement sur les méthodes de surveillance par satellite, qui ouvrent de nouvelles possibilités de quantification des émissions quel que soit l'émetteur, mais qui doivent être bien maîtrisées et dont les résultats doivent être corroborés pour pouvoir être interprétés et utilisés correctement. Le Comité sera invité à réfléchir aux solutions pouvant être adoptées par les décideurs, s'agissant notamment de la possibilité d'unifier les multiples systèmes de notification existants, afin d'obtenir plus facilement les données les plus complètes et les plus précises auprès de différentes sources.

Le débat s'achèvera par l'examen des émissions de méthane de l'industrie du charbon. Cette industrie est soumise à une pression toujours plus forte en faveur d'une réduction progressive de ses activités et de la poursuite de la limitation de leurs effets négatifs sur l'environnement. Les mesures nécessaires à cet effet ont cependant un coût élevé, non seulement pour les exploitants concernés, mais aussi pour leur personnel et pour les communautés et régions, dont le bien-être est étroitement lié à ce secteur d'activité. Dans ce cadre, le Comité examinera l'importance de l'harmonisation des mesures d'atténuation des émissions de méthane avec les objectifs et les processus de transition juste, en particulier dans le secteur du charbon.

8. Comprendre le système de subventions et de tarification du carbone

À sa soixante-neuvième session (20 et 21 avril 2021), la Commission a prié le Comité de continuer de réfléchir aux meilleurs moyens de parvenir à une utilisation efficace des ressources énergétiques, et d'étudier dans ce contexte les effets des subventions et les options en matière de tarification du carbone (E/2021/37 et E/ECE/1494, section E(69), par. 6).

Les subventions à l'énergie et les mécanismes de tarification du carbone (ou d'autres gaz à effet de serre) sont des instruments essentiels que les pays de la CEE peuvent utiliser afin de s'assurer que les bons signaux sont envoyés dans l'optique d'un accès à des services énergétiques sûrs, abordables et durables. En l'absence d'indicateurs économiques reflétant les coûts tout comme les avantages des choix énergétiques, les marchés ne réagiront pas assez vite pour que la région de la CEE puisse atteindre les objectifs à long terme du Programme 2030 en général, et l'objectif d'une limitation de la hausse de la température à 1,5-2 °C fixé par l'Accord de Paris en particulier. Le succès des subventions et des mécanismes de tarification du carbone dépend beaucoup de la manière dont les unes et les autres ont été conçus. Par exemple, la structure de l'allocation des recettes produites par un mécanisme de tarification peut jouer un rôle notable et atténuer en grande partie les effets sur les consommateurs.

Les subventions à l'énergie en place dans la région de la CEE, y compris celles qui bénéficient aux consommateurs finaux, aux combustibles fossiles ou aux énergies renouvelables, et les mécanismes de tarification du carbone (ou d'autres gaz à effet de serre) seront examinés dans le cadre de ce point de l'ordre du jour, ainsi que les effets pouvant résulter de l'application de nouveaux instruments réglementaires et économiques ou de la réforme des instruments existants dans la région. Des exemples extérieurs à la région pouvant servir de modèles à reproduire ou à adapter seront également passés en revue. Le Comité sera invité à étudier les informations supplémentaires à communiquer aux États membres afin de favoriser l'adoption d'approches économiques et réglementaires efficaces et transparentes transmettant les bons signaux. Il sera ensuite invité à réfléchir aux activités concrètes qu'il mènera dans ce domaine et aux ressources qu'il y consacrera.

9. Assistance technique, activités de sensibilisation et de collaboration à l'échelle régionale

a) Services consultatifs et activités de collaboration à l'échelle régionale

Document(s) : ECE/ENERGY/2022/5 – Rapport sur les services consultatifs régionaux dans le domaine de l'énergie durable

Le Conseiller régional fera un exposé sur les services consultatifs régionaux dans le domaine de l'énergie durable et sur la coopération avec d'autres organisations internationales.

b) Projets extrabudgétaires et projets financés par le Compte de l'ONU pour le développement

Le Comité sera informé de l'évolution des projets extrabudgétaires et des projets financés par le Compte de l'ONU pour le développement ainsi que par d'autres parties prenantes depuis sa dernière session.

10. Préparatifs de la soixante-dixième session de la Commission économique pour l'Europe

Le Comité sera invité à réfléchir à la prochaine étape des activités menées dans le cadre du sous-programme Énergie durable pour donner effet aux décisions prises à la soixante-neuvième session de la Commission économique pour l'Europe (Genève, 20 et 21 avril 2021) (E/ECE/14944) ainsi qu'à la contribution que le Comité peut apporter à la soixante-dixième session de la Commission économique pour l'Europe, qui doit se tenir en avril 2023.

11. Perspectives : suite des travaux du Comité de l'énergie durable

a) Examen des résultats et de la planification du sous-programme

Document(s) : ECE/ENERGY/2022/1 – Projet de programme de travail du sous-programme Énergie durable pour 2023

ECE/ENERGY/31/2022/INF.1 – Outline of key components of the programme of work of the sustainable energy subprogramme for 2023 (Aperçu des éléments clés du programme de travail du sous-programme Énergie durable pour 2023)

Le Comité sera invité à donner des indications concernant les futures orientations de son programme de travail et l'amélioration du rôle et de l'efficacité de ses organes subsidiaires à l'appui des résultats escomptés, pour que l'approvisionnement en énergie au service du développement durable progresse plus rapidement et pour que s'établisse sa réputation de partenaire crédible et pertinent. Il sera invité à examiner les nouveaux domaines d'activité ayant gagné en importance depuis la trentième session du Comité, ainsi que ceux qui ont été évoqués à la trente et unième session.

Le secrétariat présentera le projet de programme de travail du sous-programme Énergie durable pour 2023 (ECE/ENERGY/2022/1). Ce document correspond au projet de budget-programme de la CEE pour 2023 (A/77/6 (Sect. 20)), qui a été examiné par le Comité exécutif de la CEE en décembre 2021 et soumis à l'examen de l'Assemblée générale des Nations Unies à sa soixante-dix-septième session. Il a été établi selon le format annuel présenté en 2020 conformément à la résolution 72/266 de l'Assemblée générale et complété en tenant compte des résolutions 74/251, 75/243 et 76/245. Le Comité est invité à adopter le projet de programme de travail du sous-programme de l'énergie durable pour 2023 et à recommander qu'il soit soumis au Comité exécutif de la CEE pour qu'il l'entérine ultérieurement.

Le Comité sera également invité à examiner l'aperçu des éléments clés du programme de travail du sous-programme Énergie durable pour 2024 (ECE/ENERGY/31/2022/INF.1) et à formuler, le cas échéant, des recommandations sur ces éléments. Il sera tenu compte des recommandations approuvées par le Comité et incluses dans ses décisions dans le projet de plan-programme du sous-programme Énergie durable pour 2024.

b) Approbation de documents

Document(s) : ECE/ENERGY/2022/2 – Calendrier provisoire des réunions du sous-programme Énergie durable pour 2023

ECE/ENERGY/2022/3 – Version révisée du calendrier des publications pour 2022 et projets de calendrier des publications pour 2023 et 2024

ECE/ENERGY/GE.8/2022/2 – Rapport du Groupe d'experts du gaz sur sa neuvième session

ECE/ENERGY/GE.4/2022/2 – Rapport du Groupe d'experts du méthane provenant des mines de charbon et de l'action pour une transition juste sur sa dix-septième session

ECE/ENERGY/2022/4 – Version finale du mandat et du cahier des charges du Groupe d'experts du méthane provenant des mines de charbon et de l'action pour une transition juste

Le Comité sera invité à noter ou à approuver une série de documents en vue d'appuyer la mise en œuvre des activités dans les domaines prescrits et à recommander qu'ils soient soumis au Comité exécutif pour qu'il les entérine ultérieurement, si nécessaire.

Le Comité sera invité à approuver le calendrier provisoire des réunions pour 2023 et le document ECE/ENERGY/2022/3, qui contient les modifications apportées aux calendriers des publications déjà approuvés pour 2022 et 2023 et le projet de calendrier des publications pour 2024.

12. Élection du Bureau

Le Comité sera invité à élire son président ou sa présidente et son, sa ou ses vice-président(s) ou vice-présidente(s), selon qu'il convient.

13. Questions diverses

Les États membres pourront, s'ils le souhaitent, soulever d'autres questions au titre de ce point de l'ordre du jour.

14. Adoption du rapport et clôture de la session

Document(s) : ECE/ENERGY/143 – Rapport du Comité de l'énergie durable sur sa trente et unième session

Le Président récapitulera les principales décisions, conclusions et recommandations du Comité.

Le Comité sera invité à adopter son rapport en se fondant sur un projet établi par le secrétariat.

III. Calendrier provisoire

Mercredi 21 septembre 2022	
10 heures-10 h 10	1. Ouverture de la session et adoption de l'ordre du jour
10 h 10-12 heures	2. Débat de haut niveau : Mettre en place des systèmes énergétiques résilients dans la région de la Commission économique pour l'Europe : parvenir à une plus grande sécurité énergétique, à un coût abordable et avec des émissions nettes nulles
<i>12 heures-15 heures</i>	<i>Pause déjeuner</i>
15 heures-16 heures	2. Débat de haut niveau : Mettre en place des systèmes énergétiques résilients dans la région de la Commission économique pour l'Europe : parvenir à une plus grande sécurité énergétique, à un coût abordable et avec des émissions nettes nulles (suite) 3. Fournir une énergie durable : réalisations du sous-programme depuis la trentième session du Comité de l'énergie durable
16 heures-17 heures	4. Atteindre une haute efficacité énergétique dans les bâtiments
Jeudi 22 septembre 2022	
10 heures-11 h 30	5. Moderniser la gestion des ressources
11 h 30-12 heures	6. Favoriser un écosystème de l'hydrogène
<i>12 heures-15 heures</i>	<i>Pause déjeuner</i>
15 heures-17 heures	7. Gérer les émissions de méthane 8. Comprendre le système de subventions et de tarification du carbone
Vendredi 23 septembre 2022	
10 heures-10 h 30	9. Assistance technique, activités de sensibilisation et de collaboration à l'échelle régionale : a) Services consultatifs et activités de collaboration à l'échelle régionale ; b) Projets extrabudgétaires et projets financés par le Compte de l'ONU pour le développement
10 h 30-12 heures	10. Préparatifs de la soixante-dixième session de la Commission économique pour l'Europe 11. Perspectives : suite des travaux du Comité de l'énergie durable : a) Examen des résultats et de la planification du sous-programme
<i>12 heures-15 heures</i>	<i>Pause déjeuner</i>
15 heures-15 h 30	11. Perspectives : suite des travaux du Comité de l'énergie durable (suite) b) Approbation de documents
15 h 30-17 heures	12. Élection du Bureau 13. Questions diverses 14. Adoption du rapport et clôture de la session